



## Vente d'un bien patrimonial

Par **MOUGIN**, le **01/03/2017** à **09:48**

Bonjour,

La situation recouvre une famille ayant à s'acquitter du règlement d'un EPHAD pour le parent survivant.

Un bien patrimonial existe, en l'occurrence une maison.

La question est : " *Un des enfants peut-il, par un moyen juridique, contraindre ses frères et soeurs à la vente dudit bien* " ?

Cordialement,

Par **youris**, le **01/03/2017** à **13:16**

bonjour,

bien patrimonial signifie un bien qui fait partie d'un patrimoine.

pour répondre il faudrait savoir à qui appartient ce bien immobilier.

pour vendre un bien immobilier en indivision, il faut l'accord e tous les indivisaires.

les indivisaires ayant au moins les 2/3 des parts dans le bien indivis peuvent demander l'autorisation de vendre le bien au tribunal de grande instance malgré le refus des autre indivisaires.

salutations

Par **MOUGIN**, le **01/03/2017** à **13:36**

merci de votre réponse